

 Saint-Rémy, le 02 mars 2019

 **Madame Sophie BROCARD**

 Préfète d’Eure et Loir

Objet : Devenir de la RN154/RN1228000 CHARTRES

Madame la Préfète,

Le collectif DEVIER SAINT RÉMY a toujours soutenu le projet d’aménagement de la RN154, même quand cet aménagement, dans un contexte financier difficile, a été réorienté vers une mise en concession.

Depuis 2009, nous avons activement participé à toutes les phases du débat public, en apportant toute notre connaissance des particularités de notre secteur.

Nous avons participé au comité de suivi jusqu’à la fin de sa mission. Ce comité était pour nous le seul moyen d’accéder aux informations officielles.

Depuis la déclaration d’utilité publique de juillet 2018, dont nous nous sommes félicités car elle représentait la solution à nos souffrances, nous ne disposons plus de cette information autrement que par le prisme des médias, ce qui ne nous satisfait pas.

Après l’abandon du site dédié par la DREAL au projet, nous sommes dans l’ignorance totale quant à l’avancement de « l’après DUP ».

Le calendrier prévisionnel prévoyait la constitution d’un cahier des charges de concession, puis le lancement d’un appel d’offres.

Les habitants de la vallée, et plus particulièrement ceux de Saint Rémy sur Avre, nous interrogent régulièrement sur l’avancement du dossier, sans que nous puissions relayer une information officielle.

C’est pourquoi nous vous sollicitons afin de faire le point sur la phase en cours, selon vos possibilités par une entrevue ou un courrier qui nous permettraient de faire patienter les riverains de cette double nationale dont les nuisances quotidiennes n’ont pas diminué.

En 2017, la pollution mesurée par la station LIG AIR installée à St Rémy a dépassé, durant 7 jours, le seuil d’information des microparticules en moyenne sur 24 heures dont 4 fois le seuil d’alerte !

Nous restons à votre disposition et vous prions d’agréer, Madame la Préfète, l’expression de notre très haute considération.

Gérard DANIEL

Représentant du Collectif